

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

**COMMUNE DE MONTLUEL**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-06-10-017**  
**Séance du 10 juin 2021**

Date de convocation : 4 juin 2021

Date d'affichage de la convocation : 4 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210610.

**PRESENTS** : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Mustafa SARIKAYA, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Bertrand GUILLET, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Albane COLIN

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Carine MOUSTAUD (procuration à Romain DAUBIÉ), Irène TOST (procuration à Romain DAUBIÉ), Nathalie MONDY (procuration à Jean-Claude PERRON)

**ABSENT EXCUSÉ** : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoirs : 3

**Objet** : Approbation du choix du délégataire pour la gestion et l'exploitation du Pôle petite enfance

**Rapporteur** : Romain DAUBIÉ

Vu les articles L 1411-1 à L 1411-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du code de commande publique ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 15 octobre 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Montluel en date du 19 novembre 2020 n°2020-11-19-021 décidant du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de son pôle petite enfance

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 n°2020-05-26-022 posant les conditions et modalités de dépôt des listes en lien avec l'élection des conseillers municipaux membres de la Commission de Délégation de service public

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 n°2020-05-26-023 en lien avec l'élection des conseillers municipaux membres de la Commission de Délégation de service public

Vu l'avis paru au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) n°20-145262

Vu l'avis paru au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) n°2020-S 240-594759

Vu l'avis paru sur la revue ASH

Vu les procès-verbaux de la commission de délégation de service public en date du 20 janvier 2021 et du 8 avril 2021 et leurs rapports d'analyse,

Vu le rapport du Maire en date du 21 mai 2021 notifié à l'ensemble des membres du Conseil municipal le 24 mai 2021 ;

Monsieur Le Maire :

Considérant que par délibération en date du 19 novembre 2020, il a été décidé de lancer une procédure de délégation de service public, en application des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire :

- Présente le rapport exposant les différentes étapes de cette procédure, ainsi que le projet de contrat ;
- Demande aux élus s'ils ont des observations supplémentaires à faire sur les documents (rapport, projet de contrat et dix annexes) qui leur ont été adressés, il y a plus de quinze jours ;
- Propose aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'habilitation et l'autorisation donnée à Monsieur Maire afin qu'il puisse procéder à la signature du contrat passé avec le groupement People and Baby et association Enfance pour tous dont le mandataire est People and Baby.

A 22h13, Madame Albane COLIN quitte le conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Intéressée, Madame Manon RIGOLLIER ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 24 voix :**

- **APPROUVE** le choix du groupement People and Baby et association Enfance pour tous dont le mandataire est People and Baby comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du pôle petite enfance, à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de six ans ;
- **APPROUVE** le contrat de délégation de service public ainsi que l'ensemble de ses annexes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat et ses annexes, et, à effectuer toutes les formalités de publicité, transmission et notification requises pour l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20210610-2021-06-10-017-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2021  
Date de réception en préfecture : 17/06/2021

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité de 24 voix

Pour : 24

Contre : 3 (Bertrand Guillet, Nathalie Mondy, Jean-Claude Péron)

Pour extrait certifié conforme

je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Le Maire

Romain DAUBIÉ

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire

Romain DAUBIÉ